

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Philippe MACHENAUD-JACQUIER
Mail : philippe.machenaud@mail.pf

PARAISSANT LES MARDI ET VENDREDI

Matahiti 164 N° 95 - Numera Hau	TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI	Mahana 27 no Novema 2015
------------------------------------	---	-----------------------------

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 40 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 40 50 05 85

NUMERO COMPLEMENTAIRE
au JOPF n° 95 du 27 Novembre 2015

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

	Pages
Arrêté n° 1901 CM du 25 novembre 2015 portant virement de crédits au sein du chapitre 968 "Culture et patrimoine" . . .	12891
Arrêté n° 1902 CM du 25 novembre 2015 portant répartition de crédits de paiement n° 11-2015 du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2015	12891
Arrêté n° 1909 CM du 25 novembre 2015 autorisant l'acquisition de 13 parcelles, formant le lot B de la terre Eugenie (domaine de Atimaono), cadastrées section BM n°s 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 28, 29 et 54 d'une superficie totale de 71 047 mètres carrés sises commune de Papara, appartenant à M. Manahiti Michel André Garbutt, M. Morton Sandy Heimanu Georges Garbutt, Mme Rolande Heiura Garbutt, Mme Thilda Tetuanui Terai-Apiti Garbutt épouse Harehoe, Mme Yola-Annick Maire Garbutt épouse Feuti et Mme Christiane Olga Chantal Garbutt épouse Cowan	12897
Arrêté n° 1910 CM du 25 novembre 2015 portant modification de l'arrêté n° 167 CM du 27 janvier 2000 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé "Office polynésien de l'habitat"	12898
Avis n° 1911 CM du 25 novembre 2015 sur le projet de décret relatif au fichier national des interdits d'acquisition et de détention d'armes	12898
Avis n° 1912 CM du 25 novembre 2015 sur le projet de décret modifiant la méthode de calcul des ratios financiers pour les collectivités et les établissements publics bénéficiaires du fonds de soutien créé par l'article 92 de la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014	12899

EXTRAITS

Arrêté n° 1908 CM du 25 novembre 2015 rendant exécutoire la délibération n° 6-2015 CA/CMMPPF du 27 octobre 2015 portant adoption de la décision budgétaire modificative n° 1 du Centre des métiers de la mer de Polynésie française pour l'exercice 2015	12899
--	-------

Arrêté n° 1913 CM du 25 novembre 2015 rendant exécutoire la délibération n° 10-15 CAPF du 17 novembre 2015 du Conservatoire artistique de la Polynésie française portant adoption de la décision budgétaire modificative n° 2 pour l'exercice 2015.....

12911

SEPTIEME SECTEUR D'ACTIVITE
CIVILISATIONS



PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

ARRETE n° 1901 CM du 25 novembre 2015 portant virement de crédits au sein du chapitre 968 "Culture et patrimoine".

NOR : DBF1520813AC-1

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du vice-président, ministre du budget, des finances et des énergies,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 2014-125 APF du 5 décembre 2014 modifiée approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2015 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 25 novembre 2015,

Arrête :

Article 1er.— Est autorisé le virement de crédits au sein du chapitre 968 "Culture et patrimoine" conformément au tableau ci-après :

S/CHAP	ART	INTITULE	EN +	EN -
968 02		Patrimoine et transmission des savoirs traditionnels		
	6574	Subventions aux associations et aux autres organismes de droit privés		10 240 000
968 01		Culture et art contemporain		
	6574	Subventions aux associations et aux autres organismes de droit privés	10 240 000	
		TOTAL	10 240 000	10 240 000

Art. 2.— Le vice-président, ministre du budget, des finances et des énergies est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 25 novembre 2015.

Pour le Président absent :

*Le ministre du tourisme,
des transports aériens internationaux,
de la modernisation de l'administration
et de la fonction publique,*

Jean-Christophe BOUISSOU.

Par le Président de la Polynésie française :

Pour le vice-président :

Le ministre du budget, des finances
et des énergies absent,

*Le ministre de l'équipement,
de l'aménagement et de l'urbanisme
et des transports intérieurs,*

Albert SOLIA.

ARRETE n° 1902 CM du 25 novembre 2015 portant répartition de crédits de paiement n° 11-2015 du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2015.

NOR : DBF1520791AC-1

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du vice-président, ministre du budget, des finances et des énergies,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu l'arrêté n° 1 CM du 5 janvier 2015 portant répartition de crédits de paiement n° 1 du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2015 ;

Vu l'arrêté n° 161 CM du 11 février 2015 portant répartition de crédits de paiement n° 2 du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2015 ;

Vu l'arrêté n° 270 CM du 13 mars 2015 portant répartition de crédits de paiement n° 3 du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2015 ;

Vu l'arrêté n° 551 CM du 6 mai 2015 portant répartition de crédits de paiement n° 4 du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2015 ;

Vu l'arrêté n° 867 CM du 1er juillet 2015 portant répartition de crédits de paiement n° 5 du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2015 ;

Vu l'arrêté n° 904 CM du 8 juillet 2015 portant répartition de crédits de paiement n° 6 du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2015 ;

Vu l'arrêté n° 1109 CM du 13 août 2015 portant répartition de crédits de paiement n° 7 du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2015 ;

Vu l'arrêté n° 1362 CM du 21 septembre 2015 portant répartition de crédits de paiement n° 8 du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2015 ;

Vu l'arrêté n° 1577 CM du 14 octobre 2015 portant répartition de crédits de paiement n° 9 du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2015 ;

Vu l'arrêté n° 1715 CM du 3 novembre 2015 portant répartition de crédits de paiement n° 10 du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2015 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 25 novembre 2015,

Arrête :

Article 1er. — La répartition prévisionnelle n° 11-2015 des crédits de paiement du budget général de Polynésie française pour l'exercice 2015 est déterminée selon les annexes n° 1 et n° 2 ci-jointes.

Art. 2. — Le vice-président, ministre du budget, des finances et des énergies est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 25 novembre 2015.

Pour le Président absent :

*Le ministre du tourisme,
des transports aériens internationaux,
de la modernisation de l'administration
et de la fonction publique,*
Jean-Christophe BOUISSOU.

Par le Président de la Polynésie française :

Pour le vice-président absent :

*Le ministre de l'équipement,
de l'aménagement et de l'urbanisme,
et des transports intérieurs,*
Albert SOLIA.

Annexe 1 - Arrêté de répartition n° 11-2015

MIN	CHAP	SCHAP	AP	Libellé AP	TOTAL CP	FP/ENA	FP/ENA Cofin	3IF Etat
PR	900	90001	1.2015	Matériel technique PR - 2015	220 400	220 400	-	-
PR	900	90005	3.2013	Travaux de rénovation du bâtiment de l'imprimerie officielle	220 400	220 400	-	-
	Total 900							
VP	901	90104	24.2015	Aménagement locaux - Tous services - 2015	4 608 382	4 608 382	-	-
VP	901	90104	26.2015	Travaux sur bâtiments du pays - 2015	658 824	658 824	-	-
MEI	901	90105	30.2015	Equipements informatiques - Tous services - 2015	3 949 558	3 949 558	-	-
	Total 901							
PR	903	90301	42.2010	Subvention à la commune PUNAAUIA - Rénovation AEP des servitudes (CdP)	12 399 503	12 399 503	-	-
PR	903	90301	37.2014	Subventions aux communes - Voirie - Programmation 2014	24 219 374	24 219 374	-	-
PR	903	90301	39.2011	Subventions aux communes - Production électrique - Programmation 2011	29 795 970	29 795 970	-	-
PR	903	90301	56.2015	Subventions aux communes - AEP - Programmation 2015	6 822 907	6 822 907	-	-
	Total 903							
PR	905	90501	304.2010	Station d'élevage auxiliaire	3 600 000	3 600 000	-	-
PR	905	90501	335.2011	Rénovation du bâtiment biosécurité	1 200 000	1 200 000	-	-
PR	905	90501	86.2015	Développement de la cocoteraie - 2015	2 000 000	2 000 000	-	-
PR	905	90501	85.2015	Acquisition de séchoirs à coprah solaires en kit - 2015	2 800 000	2 800 000	-	-
	Total 905							
MEE	909	90902	121.2015	Aménagements et travaux divers des Collèges et Lycées - 2015	2 465 865	2 465 865	-	-

Annexe 1 - Arrêté de répartition n° 11-2015

MIN	CHAP	SCHAP	AP	Libellé AP	TOTAL CP	FPI/ENA	FPI/ENA Coffin	3IF Etat
MEE	909	90902	12.2007	Lycée polyvalent de TARAVALO (Etat-Educ 2008 et 2009)	1 908 792	1 908 792	-	-
MEE	909	90902	11.2007	Collège de TARAVALO - Tranche 1 (Etat-Educ 2008)	557 073	557 073	-	-
	Total 909							
MET	914	91401	152.2013	Aménagement de la traversée de Papenoo (3IF 2013)	2 997 655	-	875 421	2 122 234
MET	914	91401	251.2014	Aménagement et revêtements routiers du front de mer du bas de la RDO au giratoire Jacques Chirac (3IF 2014)	2 605 545	-	760 911	1 844 634
MET	914	91402	377.2015	Etudes pour le déroctage au quai du village de Hao	729 244	729 244	-	-
MET	914	91402	236.2015	Diagnostics ouvrages maritimes - 2015	729 244	729 244	-	-
MET	914	91401	65.2012	Renouvellement des candélabres du front de mer à Uturoa (3IF 2012)	200	-	58	142
MET	914	91401	179.2015	Re-dimensionnement de 3 ouvrages en traversée RC à Bora Bora (3IF 2015)	200	-	58	142
MET	914	91403	239.2010	Etude d'assainissement de la rivière TUAURU- Mahina	610 200	610 200	-	-
MET	914	91403	241.2010	Etude d'assainissement de la rivière PAUI - Teva i uta	610 200	610 200	-	-
MET	914	91401	194.2015	Etudes dynamiques de trafic de l'agglomération de Papeete secteur Ouest (3IF 2015)	4 147 809	-	1 211 307	2 936 502
MET	914	91401	372.2014	Etudes pour l'aménagement du front de mer entre le giratoire J. Chirac et le giratoire de la base marine (3IF 2014)	8 147 809	-	2 379 449	5 768 360
MET	914	91401	354.2015	Travaux de rectification de virages cote est PK 31 (3IF 2015)	18 245 370	-	5 328 294	12 917 076
MET	914	91403	257.2015	Travaux d'aménagement de la Taharuu - Tranche 2 (3IF 2015)	17 853 260	-	5 213 784	12 639 476
MET	914	91401	348.2014	Contournement routier de Vihena - Nuku Hiva (3IF 2014)	4 000 000	-	1 168 142	2 831 858
MET	914	91402	211.2015	Réhabilitation débarcadère de Nukutavake - Travaux (3IF 2015)	748 260	-	218 518	529 742
MET	914	91402	230.2015	Aménagement d'une marina à Apataki - Etudes (3IF 2015)	748 260	-	218 518	529 742

Annexe 1 - Arrêté de répartition n° 11-2015

MIN	CHAP	SCHAP	AP	Libellé AP	TOTAL CP	FPIENA	FPIENA Gatin	3IF Etat
MET	914	91403	256.2015	Travaux d'aménagement de la rivière TEVIHONU - Tranche 1 - exutoire C6 (3IF 2015)	448 485	-	130 973	317 512
MET	914	91403	273.2011	Schéma directeur assainissement pluvial - Arue (3IF 2012)	327 700	-	95 700	232 000
MET	914	91401	195.2015	Aménagement et travaux divers réseau routier Tahiti - 2015 (3IF 2015)	3 376 298	-	985 999	2 390 299
MET	914	91401	231.2014	Aménagement et bétonnage route de ceinture de RURUTU (entre Hauti et Avera) - Tranche 2. (3IF 2014)	1 326 583	-	2 354 816	1 028 233
MET	914	91402	231.2015	Aménagements et travaux divers - ouvrages maritimes IDV - 2015	816 311	816 311	-	-
MET	914	91402	233.2015	Aménagements et travaux divers - ouvrages maritimes TG - 2015	816 311	816 311	-	-
MET	914	91401	67.2012	Etudes liaison Punaauia centre RT1 Pointe des pêcheurs (3IF 2012)	120 785	-	35 273	85 512
MET	914	91403	264.2015	Aménagement et travaux divers - défenses contre les eaux Marquises - 2015	3 621 078	3 621 078	-	-
MET	914	91401	169.2015	Aménagement et travaux divers - Réseau routier Marquises - 2015	2 478 445	2 478 445	-	-
MET	914	91401	158.2013	Travaux d'aménagements de la route de l'aéroport à la RDO - FAAA (3IF 2013)	146 900	-	42 900	104 000
MET	914	91403	298.2014	Protection du littoral de Faaripo - tranche 2 (3IF 2014)	146 900	-	42 900	104 000
MET	914	91401	94.2008	Travaux dénivelé giratoire de la mairie de Punaauia (3IF 2011)	-	2 983 200	871 200	2 112 000
MET	914	91401	180.2015	Aménagement et travaux divers - réseau routier ISLV - 2015	1 513 910	1 513 910	-	-
MET	914	91402	216.2015	Aménagements et travaux divers - ouvrages aéroportuaires Marquises - 2015	2 660 782	2 660 782	-	-
MET	914	91403	259.2015	Aménagement et défense contre les eaux ISLV - 2015	2 289 505	2 289 505	-	-
	Total 914				4 702 661	2 983 200	4 212 015	3 474 066
MET	915	91501	307.2014	Aménagement du terminus de Lafayette	25 791	25 791	-	-
MET	915	91501	98.2007	Réfection de la piste de contrôle DTT	921 668	921 668	-	-

Annexe 1 - Arrêté de répartition n° 11-2015

MIN	CHAP	SCHAP	AP	Libellé AP	TOTAL CP	FP/ENA	FP/ENA Cofin	3IF Etat
MET	915	91501	308.2014	Equipements prévention et sensibilisation sécurité routière	922 840	922 840	-	-
MET	915	91501	312.2014	Schéma directeur des déplacements collectifs et des déplacements durables - Tahiti (ADEME)	24 619	24 619	-	-
	Total 915							
MLV	916	91604	381.2015	Protection du talus de Punavai Nui	- 12 000 000	- 12 000 000	-	-
MLV	916	91604	286.2010	Subvention OPH - VAIRAI	12 000 000	12 000 000	-	-
	Total 916							
	Total général				4 702 881	2 386 200	- 4 212 015	- 3 474 066

Annexe 2 - Arrêté de répartition n° 11-2015

MIN	900	901	903	905	909	914	915	916	Total général
PR	-								-
VP		3 949 558							3 949 558
MEI		- 3 949 558							- 3 949 558
MLV									
MEE									
MET						- 4 702 881			- 4 702 881
	Total général					- 4 702 881			- 4 702 881

ARRETE n° 1909 CM du 25 novembre 2015 autorisant l'acquisition de 13 parcelles, formant le lot B de la terre Eugenie (domaine de Atimaono), cadastrées section BM n°s 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 28, 29 et 54 d'une superficie totale de 71 047 mètres carrés sises commune de Papara, appartenant à M. Manahiti Michel André Garbutt, M. Morton Sandy Heimanu Georges Garbutt, Mme Rolande Heiura Garbutt, Mme Thilda Tetuanui Terai-Apiti Garbutt épouse Harehoe, Mme Yola Annick Maire Garbutt épouse Feuti et Mme Christiane Olga Chantal Garbutt épouse Cowan.

NOR : DAF1520639AC-1

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre du logement et de la rénovation urbaine, de la politique de la ville, des affaires foncières et du domaine,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 95-90 AT du 27 juin 1995 modifiée portant réglementation en matière de constitution, d'administration et d'aliénation du domaine privé et de mise à disposition des biens dépendant du domaine privé ou du domaine public de la Polynésie française ;

Vu la demande du 22 juillet 2015 de M. Manahiti Michel André Garbutt, M. Morton Sandy Heimanu Georges Garbutt, Mme Rolande Heiura Garbutt, Mme Thilda Tetuanui Terai-Apiti Garbutt épouse Harehoe, Mme Yola Annick Maire Garbutt épouse Feuti et Mme Christiane Olga Chantal Garbutt épouse Cowan ;

Vu l'avis de la commission des évaluations immobilières dans sa séance du 27 août 2015 ;

Vu la lettre du 15 septembre 2015 de M. Manahiti Michel André Garbutt, M. Morton Sandy Heimanu Georges Garbutt, Mme Rolande Heiura Garbutt, Mme Thilda Tetuanui Terai-Apiti Garbutt épouse Harehoe, Mme Yola Annick Maire Garbutt épouse Feuti et Mme Christiane Olga Chantal Garbutt épouse Cowan ;

Vu la lettre n° 6996 PR du 3 novembre 2015 adressée au président de l'assemblée de la Polynésie française déclarant l'urgence et réceptionnée par l'assemblée de la Polynésie française le 3 novembre 2015 ;

Vu l'avis n° 212-2015 CCBF/APF de la commission de contrôle budgétaire et financier de l'assemblée de la Polynésie française du 10 novembre 2015 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 25 novembre 2015,

Arrête :

Article 1er.— La Polynésie française est autorisée à acquérir 13 parcelles, formant le lot B de la terre Eugenie (domaine de Atimaono), cadastrées section BM n°s 35, 36, 37,

38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 28, 29 et 54 d'une superficie totale de 71 047 mètres carrés sises commune de Papara, appartenant à M. Manahiti Michel André Garbutt, M. Morton Sandy Heimanu Georges Garbutt, Mme Rolande Heiura Garbutt, Mme Thilda Tetuanui Terai-Apiti Garbutt épouse Harehoe, Mme Yola Annick Maire Garbutt épouse Feuti et Mme Christiane Olga Chantal Garbutt épouse Cowan.

Art. 2.— Cette acquisition est destinée à la constitution d'une réserve foncière.

Art. 3.— Le montant de l'acquisition est fixé à *quatre cent trente et un millions neuf cent quatre mille francs CFP* (431 904 000 F CFP) réparti comme suit :

- 37 491 000 F CFP (*trente-sept millions quatre cent quatre-vingt-onze mille francs CFP*) à verser sur le compte bancaire de M. Manahiti Michel André Garbutt ;
- 88 717 500 F CFP (*quatre-vingt-huit millions sept cent dix-sept mille cinq cents francs CFP*) à verser sur le compte bancaire de M. Morton Sandy Heimanu Garbutt ;
- 90 570 000 F CFP (*quatre-vingt-dix millions cinq cent soixante-dix mille francs CFP*), à verser sur le compte bancaire de Mme Rolande Heiura Garbutt ;
- 36 333 000 F CFP (*trente-six millions trois cent trente-trois mille francs CFP*), à verser sur le compte bancaire de Mme Thilda Tetuanui Terai-Apiti Garbutt épouse Harehoe ;
- 90 165 000 F CFP (*quatre-vingt-dix millions cent soixante-cinq mille francs CFP*), à verser sur le compte bancaire de Mme Yola Annick Maire Garbutt épouse Feuti ;
- 88 627 500 F CFP (*quatre-vingt-huit millions six cent vingt-sept mille cinq cents francs CFP*), à verser sur le compte bancaire de Mme Christiane Olga Chantal Garbutt épouse Cowan.

Art. 4.— La dépense afférente à cette acquisition et les frais de l'acte notarié sont imputés au budget de la Polynésie française au chapitre 916, sous-chapitre 916-03, AP 289-2015, AE 305-2015, article 211.

L'acte notarié est exonéré des frais d'enregistrement, de transcription et de publicité foncière.

Art. 5.— Le vice-président, ministre du budget, des finances et des énergies et le ministre du logement et de la rénovation urbaine, de la politique de la ville, des affaires foncières et du domaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 25 novembre 2015.

Pour le Président absent :

*Le ministre du tourisme,
des transports aériens internationaux,
de la modernisation de l'administration
et de la fonction publique,
Jean-Christophe BOUISSOU.*

Par le Président de la Polynésie française :

Pour le vice-président absent :

*Le ministre du tourisme,
des transports aériens internationaux,
de la modernisation de l'administration
et de la fonction publique,
Jean-Christophe BOUISSOU.*

*Le ministre du logement
et de la rénovation urbaine,
de la politique de la ville,
des affaires foncières et du domaine,
Tearii ALPHA.*

ARRETE n° 1910 CM du 25 novembre 2015 portant modification de l'arrêté n° 167 CM du 27 janvier 2000 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé "Office polynésien de l'habitat".

NOR : OPH1501765AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre du logement et de la rénovation urbaine, de la politique de la ville, des affaires foncières et du domaine,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 79-22 AT du 1er février 1979 modifiée relative à l'Office polynésien de l'habitat ;

Vu la délibération n° 99-217 APF du 2 décembre 1999 modifiée relative à l'habitat social en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1415 CM du 14 décembre 1990 relatif à la représentation du personnel au sein du conseil d'administration des établissements publics de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 580 CM du 5 juillet 1993 modifié relatif aux commissaires du gouvernement et à la force exécutoire des délibérations des établissements publics de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 167 CM du 27 janvier 2000 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé "Office polynésien de l'habitat" ;

Vu l'arrêté n° 184 CM du 3 février 2012 portant dispositions d'application de la délibération n° 99-217 APF du 2 décembre 1999 modifiée relative à l'habitat social en Polynésie française ;

Vu l'avis de la direction de la modernisation et des réformes de l'administration ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 25 novembre 2015,

Arrête :

Article 1er.— A l'article 2 de l'arrêté n° 167 CM du 27 janvier 2000 susvisé, les trois premiers alinéas sont ainsi rédigés :

L'office est administré par un conseil d'administration de onze (11) membres qui comprend :

- le ministre en charge du logement, *président* ;
- le ministre en charge de la solidarité, *vice-président* ;
- le ministre en charge du développement des archipels ou son représentant."

Art. 2.— Le deuxième alinéa de l'article 5 de l'arrêté n° 167 CM du 27 janvier 2000 susvisé est ainsi rédigé :

"Le vice-président supplée le président en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci. Le représentant du ministre en charge de la solidarité ou l'administrateur qui en reçoit procuration, n'est pas habilité à assurer la vice-présidence du conseil d'administration et à suppléer le président en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci."

Art. 3.— A l'article 17 de l'arrêté n° 167 CM du 27 janvier 2000 susvisé :

- au 1er tiret, les mots : "le ministre en charge du développement des archipels, vice-président ;" sont remplacés par les mots : "le ministre en charge de la solidarité, vice-président ;" ;
- au 2e tiret, les mots : "le ministre en charge de la solidarité ou son représentant ;" sont remplacés par les mots : "le ministre en charge du développement des archipels ou son représentant."

Art. 4.— Le ministre du logement et de la rénovation urbaine, de la politique de la ville, des affaires foncières et du domaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 25 novembre 2015.

Pour le Président absent :

*Le ministre du tourisme,
des transports aériens internationaux,
de la modernisation de l'administration
et de la fonction publique,
Jean-Christophe BOUISSOU.*

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre du logement
et de la rénovation urbaine,
de la politique de la ville,
des affaires foncières et du domaine,
Tearii ALPHA.*

AVIS n° 1911 CM du 25 novembre 2015 sur le projet de décret relatif au fichier national des interdits d'acquisition et de détention d'armes.

NOR : SGG1501829AV

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'article 10 de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la lettre de saisine n° 1479 DIRAJ du 9 novembre 2015 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 25 novembre 2015,

Emet l'avis suivant :

Article 1er. — Le projet de décret relatif au fichier national des interdits d'acquisition et de détention d'armes appelle un avis favorable sous réserve de modification.

Le 2° de l'article 7 du projet adapte les modifications de l'article R. 312-81 du code de la sécurité intérieure relatif à la liste des personnes destinataires du FINIADA, issues de ce même projet. L'adaptation proposée pour la Polynésie française ne prévoit pas de supprimer la référence à l'article L. 131-14 du code des sports.

Cet article du code des sports, relatif aux fédérations sportives délégataires d'une mission de service public, n'est pas applicable en Polynésie française, celle-ci étant compétente pour attribuer l'agrément des fédérations sportives.

Il est donc proposé de modifier le 2° de l'article 7 du projet comme suit :

“Le 35° de l'article R. 344-3 est remplacé par les dispositions suivantes :

“35° A l'article R. 3121-81, les mots : “l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, les armuriers, les représentants de la Fédération nationale des chasseurs et les représentants de la fédération sportive ayant reçu, du ministre chargé des sports au titre de l'article L. 131-14 du code du sport, délégation pour la pratique du tir ou du ball-trap” sont remplacés par les mots : “les armuriers, les autorités locales compétentes pour délivrer et valider les permis de chasser et d'une fédération sportive territoriale ayant eu délégation pour la pratique du tir ou du ball-trap en application des dispositions applicables localement.”

Art. 2. — Le présent avis sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 25 novembre 2015.
Pour le Président absent :
*Le ministre du tourisme,
des transports aériens internationaux,
de la modernisation de l'administration
et de la fonction publique,*
Jean-Christophe BOUISSOU.

AVIS n° 1912 CM du 25 novembre 2015 sur le projet de décret modifiant la méthode de calcul des ratios financiers pour les collectivités et les établissements publics bénéficiaires du fonds de soutien créé par l'article 92 de la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014.

NOR : DBF1520785AV-1

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie

française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'article 10 de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la lettre de saisine n° HC 1495 DIRAJ/BAJC/tr du 13 novembre 2015 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 25 novembre 2015,

Emet l'avis suivant :

Article 1er. — Le projet de décret modifiant la méthode de calcul des ratios financiers pour les collectivités territoriales et les établissements publics bénéficiaires du fonds de soutien créé par l'article 92 de la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 recueille un avis favorable.

Art. 2. — Le présent avis sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 25 novembre 2015.
Pour le Président absent :
*Le ministre du tourisme,
des transports aériens internationaux,
de la modernisation de l'administration
et de la fonction publique,*
Jean-Christophe BOUISSOU.

NOR : IFM1501809AC

Par arrêté n° 1908 CM du 25 novembre 2015. — Est rendue exécutoire la délibération n° 6-2015 CA/CMMPF du 27 octobre 2015 portant adoption de la décision budgétaire modificative n° 1 du conseil d'administration du 27 octobre 2015 du Centre des métiers de la mer de Polynésie française pour l'exercice 2015.

Le budget modifié du Centre des métiers de la mer de Polynésie française pour l'exercice 2015 est arrêté en recettes et en dépenses à la somme de *deux cent trente millions quarante-six mille soixante-neuf francs CFP* (230 046 069 F CFP) se décomposant comme suit :

	Section I	Section II	
	Fonctionnement	Opérations en capital	Total
- Recettes	205 477 569	24 568 500	230 046 069
- Dépenses	203 116 259	26 929 810	230 046 069
<i>Résultats</i>	<i>2 361 310</i>	<i>- 2 361 310</i>	<i>0</i>

DELIBERATION N° 06/2015/CA/CMMPF du 27 octobre 2015

Portant adoption de la décision budgétaire modificative n°1 du Centre des Métiers de la Mer de Polynésie française pour l'exercice 2015

Le Conseil d'Administration du Centre des métiers de la mer de Polynésie française ;

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française ;
- Vu la délibération n° 80-20 du 14 février 1980 modifiée créant le Centre des métiers de la mer de Polynésie française ;
- Vu la délibération n° 95-205/AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;
- Vu l'arrêté n° 852/CM modifié du 4 juin 2014 modifié portant transformation et réorganisation de l'Institut de formation maritime – pêche et commerce en « Centre des métiers de la mer de Polynésie française » ;
- Vu l'arrêté n° 530/CM du 5 juillet 1993 modifié, relatif aux commissaires de gouvernement et à la force exécutoire des délibérations des établissements publics ;
- Vu l'arrêté n° 646/CM du 21 mai 2012 modifié portant nomination de M. François VOIRIN en qualité de directeur du Centre des métiers de la mer de Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 540/CM du 9 avril 1999 portant nomination de M. Jean-François CAUVIN en qualité de commissaire du gouvernement du Centre des métiers de la mer de Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 70/PR du 8 février 2013 modifié portant nomination des administrateurs siégeant au titre des intérêts professionnels au conseil d'administration du centre des métiers de la mer de Polynésie française ;
- Vu la délibération n° 03/2015/CA/CMMPF du 27 février 2015 portant adoption du budget primitif du Centre des métiers de la mer de Polynésie française pour l'exercice 2015, approuvée et rendue exécutoire par arrêté n° 338/CM du 20 mars 2015 ;

Après en avoir délibéré en sa séance du

ADOpte :

Article 1^{er} : Le budget modifié du Centre des Métiers de la Mer de Polynésie Française pour l'exercice 2015 arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 230 046 069 francs CFP (deux cent trente millions quarante-six mille soixante-neuf francs CFP) est approuvé.

Il se décompose comme suit :

Intitulé		Section I Fonctionnement	Section II Opérations en capital	TOTAL
Recettes (en F CFP)		205 477 569	24 568 500	230 046 069
Dépenses (en F CFP)		203 116 259	26 929 810	230 046 069
Résultats (en F CFP)	Excédent	2 361 310	-2 361 310	0

Article 2 : Le directeur et l'agent comptable sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Un administrateur,
Marc ATIU.

Le président du conseil d'administration,
Priscille Tea FROGIER.

BUDGET PRINCIPAL

CENTRE DES METIERS DE LA MER DE POLYNESIE FRANCAISE

PROJET DE DECISION MODIFICATIVE DE L'EXERCICE 2015

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Edité le : 16/10/2015 16:23

**CADRE 1
(DEVELOPPEMENT DES CREDITS CLASSE 6)**

Feuillet 1

NUMEROS					CHAPITRES, ARTICLES, PARAGRAPHES ET PROG	MONTANTS DES CREDITS					OBSERVATIONS	
chap	Art	Parag	Sous Parag	Programme	INTITULES	CREDITS REALISES Exercice 2014 à la date du 16/10/15 (1)	RAPPEL des crédits antérieurement votés Exercice 2015 (2)	Montant reporté (3)	Modifications proposées au titre de la décision modificative			Montant crédits après décision modificative (6)=(2)+(3)+(4)-(5)
									Augmentations (4)	Diminutions (5)		
60	6			MARINALU	SECTION I - FONCTIONNEMENT ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS [RF] MARINALU ACHATS APPROVISIONNEMENTS NON STOCKES Sous-total 606 Total chapitre 60.....	509 993 3 199 401 3 709 394	640 000 3 596 502 4 236 502		150 000 350 000 500 000		790 000 3 946 502 4 736 502	
61	3				ACHATS DE SOUS-TRAITANCE ET SERVICES EXTERIEURES LOCATIONS Sous-total 613	805 549 805 549	2 133 598 2 133 598				2 133 598 2 133 598	
	5			MARINALU	[RF] MARINALU TRAVAUX ENTRETIEN ET REPARATIONS Sous-total 615	180 790 2 284 990 2 465 780	500 000 2 695 580 3 195 580				500 000 2 695 580 3 195 580	
	6			MARINALU	[RF] MARINALU PRIMES ASSURANCES Sous-total 616	297 326 282 976 580 302	306 246 321 394 627 640		8 920 1 356		297 326 320 038 617 364	
	8				DIVERS Sous-total 618 Total chapitre 61.....	18 033 18 033 3 869 664	100 000 100 000 6 056 818		10 276	10 276	100 000 100 000 6 046 542	

CADRE 1
(DEVELOPPEMENT DES CREDITS CLASSE 6)

Feuillet 2

NUMEROS				CHAPITRES, ARTICLES, PARAGRAPHES ET PROG	MONTANTS DES CREDITS					OBSERVATIONS		
Chap	Art	Parag	Sous Parag	Programme	INTITULES	CREDITS REALISES Exercice 2014 à la date du 16/10/15 (1)	RAPPEL des crédits antérieurement votés Exercice 2015 (2)	Montant reporté (3)	Modifications proposées au titre de la décision modificative		Montant crédits après décision modificative (6)=(2)+(3)+(4)-(5)	
									Augmentations (4)		Diminutions (5)	
62					SECTION I - FONCTIONNEMENT							
	2				AUTRES SERVICES EXTERIEURS(EN RELATION AVEC L'ACTI REMUNERATIONS INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES		180 800					180 800
					Sous-total 622		180 800					180 800
	3				PUBLICITE INFORMATION PUBLICATION	859 383	650 000					650 000
					Sous-total 623	859 383	650 000					650 000
	4				TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS PERSO		1 485 000					1 485 000
					Sous-total 624		1 485 000					1 485 000
	5				DEPLACEMENTS MISSIONS ET RECEPTIONS	263 594	1 623 875					1 623 875
					Sous-total 625	263 594	1 623 875					1 623 875
	6				FRAIS POSTAUX ET TELECOMMUNICATIONS	1 172 966	1 373 032					1 373 032
					Sous-total 626	1 172 966	1 373 032					1 373 032
	8				CHARGES EXTERNES DIVERSES	21 686 646	27 176 957			3 000 000		24 176 957
					Sous-total 628	21 686 646	27 176 957			3 000 000		24 176 957
					Total chapitre 62.....	23 982 589	32 489 664			3 000 000		29 489 664
63					IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIILES AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIILES	74 207	89 207				15 000	74 207
					Sous-total 637	74 207	89 207				15 000	74 207
					Total chapitre 63.....	74 207	89 207				15 000	74 207
64					CHARGES DE PERSONNEL							
	1				REMUNERATION PERSONNEL PERMANENT ET S/EMPLOI BLOQ	74 184 700	80 888 351			4 149 474		85 037 825
					Sous-total 641	74 184 700	80 888 351			4 149 474		85 037 825
	3				REMUNERATION PERSONNEL SUR CREDITS	1 889 836	2 672 993					2 672 993
					Sous-total 643	1 889 836	2 672 993					2 672 993
	5				CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE CPS	20 772 681	23 526 452			2 291 407		25 817 859
					Sous-total 645	20 772 681	23 526 452			2 291 407		25 817 859
	7				AUTRES CHARGES SOCIALES	123 000	172 200					172 200
					Sous-total 647	123 000	172 200					172 200
					Total chapitre 64.....	96 970 217	107 259 996			6 440 881		113 700 877

CADRE 1
(DEVELOPPEMENT DES CREDITS CLASSE 6)

Feuillet 3

NUMEROS					CHAPITRES, ARTICLES, PARAGRAPHERS ET PROG	MONTANTS DES CREDITS					OBSERVATIONS			
Chap	Art	Parag	Sous Parag	Programme		INTITULES	CREDITS REALISES Exercice 2014 à la date du 16/10/15 (1)	RAPPEL des crédits antérieurement votés Exercice 2015 (2)	Montant reporté (3)	Modifications proposées au titre de la décision modificative		Montant crédits après décision modificative (6)=(2)+(3)+(4)-(5)		
										Augmentations (4)	Diminutions (5)			
65					SECTION I - FONCTIONNEMENT									
	1				AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE REDEVANCES BREVETS LICENCES MARQUES PROCEDES	67 517	67 517			100 000			167 517	
					Sous-total 651	67 517	67 517			100 000			167 517	
	6				REMUNERATION DES STAGIAIRES	27 058 764	32 078 320				7 745 870		24 332 450	
					Sous-total 656	27 058 764	32 078 320				7 745 870		24 332 450	
					Total chapitre 65.....	27 126 281	32 145 837			100 000	7 745 870		24 499 967	
67					CHARGES EXCEPTIONNELLES									
	1				CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATION GEST EXERCI.	13 200							0	
					Sous-total 671	13 200							0	
					Total chapitre 67.....	13 200							0	
68					DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS									
	1				DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	20 484 963	20 568 500						20 568 500	
					Sous-total 681	20 484 963	20 568 500						20 568 500	
	7				DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS EXCEP		3 245 796			754 204			4 000 000	
					Sous-total 687		3 245 796			754 204			4 000 000	
					Total chapitre 68.....	20 484 963	23 814 296			754 204			24 568 500	
					TOTAL DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	176 230 515	206 092 320			7 795 085	10 771 146		203 116 259	

CADRE 1
(DEVELOPPEMENT DES CREDITS CLASSE 1-2-3-4)

Feuillet 4

NUMEROS					CHAPITRES, ARTICLES, PARAGRAPHERS ET PROG	MONTANTS DES CREDITS					OBSERVATIONS		
Chap	Art	Parag	Sous Parag	Programme	INTITULES	CREDITS REALISES Exercice 2014 à la date du 16/10/15 (1)	RAPPEL des crédits antérieurement votés Exercice 2015 (2)	Montant reporté (3)	Modifications proposées au titre de la décision modificative			Montant crédits après décision modificative (6)=(2)+(3)+(4)-(5)	
									Augmentations (4)	Diminutions (5)			
13	9				SECTION II - OPERATION EN CAPITAL								
					SUBVENTION INVESTISSEMENT								
					SUBVENTION INVESTISSEMENT INSCRITE AU C/PTE RESULTAT	11 014 561	11 014 561		12 171		11 026 732		
					Sous-total 139	11 014 561	11 014 561		12 171		11 026 732		
					Total chapitre 13.....	11 014 561	11 014 561		12 171		11 026 732		
20	5				IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
					CONCESSIONS DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES....	2 401 006		573 206	3 602 212		4 175 418		
					Sous-total 205	2 401 006		573 206	3 602 212		4 175 418		
					Total chapitre 20.....	2 401 006		573 206	3 602 212		4 175 418		
21	3				IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
					CONSTRUCTIONS	875 750		624 250	3 309 014		3 933 264		
		5				Sous-total 213	875 750		624 250	3 309 014		3 933 264	
	INSTALLATIONS TECHNIQUES MATERIELS ET OUTILLAGES					2 538 749	220 000	293 805	2 379 952		2 893 757		
		8				Sous-total 215	2 538 749	220 000	293 805	2 379 952		2 893 757	
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES					3 251 296		1 895 766	3 004 873		4 900 639		
					Sous-total 218	3 251 296		1 895 766	3 004 873		4 900 639		
					Total chapitre 21.....	6 665 795	220 000	2 813 821	8 693 839		11 727 660		
					TOTAL DE LA SECTION OPERATION EN CAPITAL	20 081 362	11 234 561	3 387 027	12 308 222		26 929 810		

CADRE 2
(DEVELOPPEMENT DES RECETTES CLASSE 6 et 7)

Feuillet 5

NUMEROS					CHAPITRES, ARTICLES, PARAGRAPHE ET PROGRAMMES	MONTANTS DES RECETTES				OBSERVATIONS	
Chap	Art	Parag	Sous Parag	Programme		INTITULES	CREDITS REALISES Exercice 2014 à la date du 16/10/15 (1)	RAPPEL des crédits antérieurement votés Exercice 2015 (2)	Modifications proposées au titre de la décision modificative		Montant crédits après décision modificative (6)=(2)+(4)-(5)
					Augmentations (4)				Diminutions (5)		
70	6				SECTION I - FONCTIONNEMENT VENTES DE MARCHANDISES PRESTATIONS SERVICES Sous-total 706 Total chapitre 70.....	11 072 500 11 072 500	24 195 500 24 195 500			24 195 500 24 195 500	
74	1 4				SUBVENTION EXPLOITATION SUBVENTION EXPLOITATION ETAT Sous-total 741 SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POLYNESIE FRANCAISE Sous-total 744 Total chapitre 74.....	3 613 365 3 613 365 166 000 000 166 000 000 169 613 365	166 000 000 166 000 000	3 613 365 3 613 365		3 613 365 3 613 365 166 000 000 166 000 000 169 613 365	
75	8				AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE DIVERS AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE Sous-total 758 Total chapitre 75.....	3 717 626 3 717 626 3 717 626		612 031 612 031		612 031 612 031	
76	5				PRODUITS FINANCIERS ESCOMPTE OBTENUS Sous-total 765 Total chapitre 76.....	18 767 18 767 18 767		29 941 29 941		29 941 29 941	
77	7				PRODUITS EXCEPTIONNELS QUOTE-PART SUBVENTIONS INVEST VIREE AUX RESULT EXE Sous-total 777 Total chapitre 77.....	11 014 561 11 014 561 11 014 561	11 014 561 11 014 561	12 171 12 171		11 026 732 11 026 732	
TOTAL DE LA SECTION FONCTIONNEMENT						195 436 819	201 210 061	4 287 508		205 477 569	

**CADRE 2
(DEVELOPPEMENT DES RECETTES CLASSE 1-2-3-4)**

Feuillet 6

NUMEROS					CHAPITRES, ARTICLES, PARAGRAPHES ET PROGRAMMES INTITULES	CREDITS REALISES Exercice 2014 à la date du 16/10/15 (1)	RAPPEL des crédits antérieurement votés Exercice 2015 (2)	MONTANTS DES RECETTES Modifications proposées au titre de la décision modificative		Montant crédits après décision modificative (6)=(2)+(4)-(5)	OBSERVATIONS
Chap	Art	Parag	Sous Parag	Programme				Augmentations (4)	Diminutions (5)		
15	1				SECTION II - OPERATION EN CAPITAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES PROVISIONS POUR RISQUES Sous-total 151 Total chapitre 15.....		3 245 796 3 245 796	754 204 754 204		4 000 000 4 000 000	
28	0				AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Sous-total 280	5 363 202 5 363 202	5 164 745 5 164 745			5 164 745 5 164 745	
	1				AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS CORPORELLES Sous-total 281 Total chapitre 28.....	15 121 761 15 121 761 20 484 963	15 403 755 15 403 755 20 568 500			15 403 755 15 403 755 20 568 500	
					TOTAL DE LA SECTION OPERATION EN CAPITAL	20 484 963	23 814 296	754 204		24 568 500	

CADRE 3

TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPENSES ET RECETTES

Paramètres d'édition :

Organisme : 110

Exercice : 2015

Budget : B10

Etape : %

Edité le : 16/10/2015 16:37

CADRE 3
(TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPENSES ET RECETTES)

DEPENSES		Section I - FONCTIONNEMENT			RECETTES	
NUMERO des	INTITULES DES DEPENSES	MONTANT des prévisions de DEPENSES	NUMEROS des POSTES	INTITULES DES RECETTES	MONTANT des prévisions de RECETTES	
60	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS	4 736 502	70	VENTES DE MARCHANDISES	24 195 500	
61	ACHATS DE SOUS-TRAITANCE ET SERVICES EXTERIEURES	6 046 542	74	SUBVENTION EXPLOITATION	169 613 365	
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS(EN RELATION AVEC L'ACTI	29 489 664	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	612 031	
63	IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSILILES	74 207	76	PRODUITS FINANCIERS	29 941	
64	CHARGES DE PERSONNEL	113 700 877	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	11 026 732	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	24 499 967				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	24 568 500				
	Total des DEPENSES	203 116 259		Total des RECETTES	205 477 569	
	Mode de réalisation de l'équilibre : Excédent de l'exercice (Virement à la section II)	2 361 310		Mode de réalisation de l'équilibre : Déficit de l'exercice (Virement de la section II)		
	Montant TOTAL	205 477 569		Montant TOTAL	205 477 569	

CADRE 3
(TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPENSES ET RECETTES)

DEPENSES			Section II - OPERATION EN CAPITAL		RECETTES	
NUMEROS des POSTES	INTITULES DES DEPENSES	MONTANT des prévisions de DEPENSES	NUMEROS des POSTES	INTITULES DES RECETTES	MONTANT des prévisions de RECETTES	
13	SUBVENTION INVESTISSEMENT	11 028 732	15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	4 000 000	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 175 418	28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	20 568 500	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 727 660				
	Total des DEPENSES	26 929 810		Total des RECETTES	24 568 500	
	Mode de réalisation de l'équilibre : Déficit de l'exercice (Virement à la section I) Augmentation du fonds de roulement			Mode de réalisation de l'équilibre : Excédent de l'exercice (Virement de la section I) Diminution du fonds de roulement	2 361 310	
	Montant TOTAL	26 929 810		Montant TOTAL	26 929 810	
	TOTAL BRUT DES DEPENSES ...	232 407 379		TOTAL BRUT DES RECETTES	232 407 379	
	A déduire : dépenses internes (Virements entre sections)	2 381 310		A déduire : recettes internes (Virements entre sections)	2 381 310	
	TOTAL NET DES DEPENSES	230 046 069		TOTAL NET DES RECETTES	230 046 069	

NOR : CAP1501830AC

Par arrêté n° 1913 CM du 25 novembre 2015.— Est rendue exécutoire la délibération n° 10-15 CAPF du 17 novembre 2015 du conseil d'administration du Conservatoire artistique de la Polynésie française portant adoption de la décision budgétaire modificative n° 2 pour l'exercice 2015.

Le budget modifié est arrêté à la somme de *quatre cent cinq millions neuf cent vingt-cinq mille deux cent quarante-*

quatre francs CFP (405 925 244 F CFP) se décomposant comme suit :

	Section I	Section II	Total
	Fonctionnement	Opérations en capital	
- Recettes	358 722 832	47 202 412	405 925 244
- Dépenses	354 436 868	35 991 000	390 427 868
Résultats	4 285 964	11 211 412	15 497 376

CONSERVATOIRE ARTISTIQUE DE LA POLYNESIE FRANCAISE
« TE FARE UPA RAU »

Délibération n° 10-15/CAPF du 17 novembre 2015
Portant adoption de la décision budgétaire modificative n° 2
du Conservatoire artistique de la Polynésie française pour l'exercice 2015

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CONSERVATOIRE ARTISTIQUE de la POLYNESIE FRANCAISE

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu la délibération n° 89-102/AT du 20 juillet 1989 modifiée portant création d'un établissement public dénommé « Conservatoire artistique de la Polynésie Française » ;
- Vu la délibération n° 95-205/AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;
- Vu l'arrêté n° 794/CM du 13 juillet 1990 modifié relatif à l'organisation, au fonctionnement et à la gestion financière et comptable du Conservatoire artistique de la Polynésie Française « Te Fare Upa Rau » ;
- Vu l'arrêté n° 580/CM du 05 juillet 1993 modifié relatif aux commissaires de gouvernement et à la force exécutoire des délibérations des établissements publics de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 154/CM du 21 avril 2005 portant nomination de Monsieur Fabien DINARD, en qualité de directeur du Conservatoire artistique de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 1263/CM du 19 septembre 2013 portant nomination de Madame Vaimiti SANDFORD en qualité de commissaire de gouvernement auprès de l'établissement public dénommé « Conservatoire artistique de la Polynésie française » ;
- Vu l'arrêté n° 133/CM du 05 février 2015 approuvant et rendant exécutoire la délibération n° 02-15/CAPF du 15 janvier 2015 du Conservatoire artistique de la Polynésie française portant adoption du budget primitif du Conservatoire artistique de la Polynésie française pour l'exercice 2015 ;
- Vu l'arrêté n° 1508/CM du 02 octobre 2015 rendant exécutoire la délibération n° 09-15/CAPF du 25 août 2015 du Conservatoire artistique de la Polynésie française portant adoption de la décision budgétaire modificative n°1 pour l'exercice 2015 ;
- Vu les décisions de transferts de crédits n° 22/CAPF du 27 juillet 2015, n° 23/CAPF et n° 24/CAPF du 16 octobre 2015, n° 25/CAPF, n° 26/CAPF et 27/CAPF du 30 octobre 2015 ;

Après en avoir délibéré en sa séance du mardi 17 novembre 2015

ADOPTÉ

Article 1 : Le budget modifié du Conservatoire artistique de la Polynésie française pour l'exercice 2015, arrêté en recettes et en dépenses à la somme de **405 925 244 francs CFP** (*quatre cent cinq millions neuf cent-vingt-cinq mille deux cent quarante-quatre francs CFP*) est approuvé. Il se décompose comme suit :

	Section I Fonctionnement	Section II Opérations en Capital	TOTAL
Recettes (en F CFP)	358 722 832	47 202 412	405 925 244
Dépenses (en F CFP)	354 436 868	35 991 000	390 427 868
Résultats (en F CFP)	4 285 964	11 211 412	15 497 376

Article 2 : Le directeur et l'agent comptable de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Un administrateur

Manouche LEHARTEL

Le Président

du conseil d'administration
Herefmoana MAAMAATUAIAHUTAPU

BUDGET PRINCIPAL

CONSERVATOIRE ARTISTIQUE DE LA POLYNESIE FRANCAISE

PROJET DE DECISION MODIFICATIVE DE L'EXERCICE 2015

DECISION BUDGET MODIFICATIVE 2

Edité le : 17/11/2015 09:06

CADRE 1
(DEVELOPPEMENT DES CREDITS CLASSE 6)

Feuillet 1

NUMEROS					CHAPITRES, ARTICLES, PARAGRAPHS ET PROG.	MONTANTS DES CREDITS					OBSERVATIONS	
Chap	Art	Parag	Sous Parag	Programme	INTITULES	CREDITS REALISES Exercice 2014 à la date du 17/11/15 (1)	RAPPEL des crédits antérieurement votés Exercice 2015 (2)	Montant reporté (3)	Modifications proposées au titre de la décision modificative			Montant crédits après décision modificative (6)=(2)+(3)+(4)-(5)
						Augmentations (4)	Diminutions (5)					
60					SECTION I - FONCTIONNEMENT							
	4				ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS							
					Achats d'Etudes et prestations de service	134 750						0
					Sous-total 604	134 750						0
	6				ACHATS APPROVISIONNEMENTS NON STOCKES	9 157 733	10 330 000					10 330 000
					Sous-total 606	9 157 733	10 330 000					10 330 000
					Total chapitre 60.....	9 292 483	10 330 000					10 330 000
61					ACHATS DE SOUS-TRAITANCE ET SERVICES EXTERIEURES							
	3				LOCATIONS	1 367 459	1 000 000					1 000 000
					Sous-total 613	1 367 459	1 000 000					1 000 000
	5				TRAVAUX ENTRETIEN ET REPARATIONS	966 914	1 350 000					1 350 000
					Sous-total 615	966 914	1 350 000					1 350 000
	6				PRIMES ASSURANCES	488 675	530 000					530 000
					Sous-total 616	488 675	530 000					530 000
	8				DIVERS	35 680	50 000					50 000
					Sous-total 618	35 680	50 000					50 000
					Total chapitre 61.....	2 858 728	2 930 000					2 930 000

CADRE 1
(DEVELOPPEMENT DES CREDITS CLASSE 6)

Feuillet 2

NUMEROS					CHAPITRES, ARTICLES, PARAGRAPHERS ET PROG.	MONTANTS DES CREDITS					OBSERVATIONS	
Chap	Art	Parag	Sous Parag	Programme	INTITULES	CREDITS REALISES Exercice 2014 à la date du 17/11/15 (1)	RAPPEL des crédits antérieurement votés Exercice 2015 (2)	Montant reporté (3)	Modifications proposées au titre de la décision modificative			Montant crédits après décision modificative (6)=(2)+(3)+(4)-(5)
									Augmentations (4)	Diminutions (5)		
62					SECTION I - FONCTIONNEMENT							
	2				AUTRES SERVICES EXTERIEURS(EN RELATION AVEC L'ACTI REMUNERATIONS INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES	114 016	300 000		200 000		500 000	
					Sous-total 622	114 016	300 000		200 000		500 000	
	3				PUBLICITE INFORMATION PUBLICATION	1 237 270	1 500 000				1 500 000	
					Sous-total 623	1 237 270	1 500 000				1 500 000	
	4				TRANSPORTS DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS PERSO	143 200	350 000				350 000	
					Sous-total 624	143 200	350 000				350 000	
	5				DEPLACEMENTS MISSIONS ET RECEPTIONS	383 243	400 000				400 000	
					Sous-total 625	383 243	400 000				400 000	
	6				FRAIS POSTAUX ET TELECOMMUNICATIONS	762 548	1 000 000				1 000 000	
					Sous-total 626	762 548	1 000 000				1 000 000	
	8				CHARGES EXTERNES DIVERSES	33 626 296	34 700 000				34 700 000	
					Sous-total 628	33 626 296	34 700 000				34 700 000	
					Total chapitre 62.....	36 266 573	38 250 000		200 000		38 450 000	
63					IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSILILES							
	5				AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES ..	296 143	400 000				400 000	
					Sous-total 635	296 143	400 000				400 000	
	7				AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	175 301	200 000				200 000	
					Sous-total 637	175 301	200 000				200 000	
					Total chapitre 63.....	471 444	600 000				600 000	

CADRE 1
(DEVELOPEMENT DES CREDITS CLASSE 6)

Feuillet 3

NUMEROS					CHAPITRES, ARTICLES, PARAGRAPHERS ET PROG.	MONTANTS DES CREDITS					OBSERVATIONS			
Chap	Art	Parag	Sous Parag	Programme		INTITULES	CREDITS REALISES Exercice 2014 à la date du 17/11/15 (1)	RAPPEL des crédits antérieurement votés Exercice 2015 (2)	Montant reporté (3)	Modifications proposées au titre de la décision modificative		Montant crédits après décision modificative (6)=(2)+(3)+(4)-(5)		
										Augmentations (4)	Diminutions (5)			
64					SECTION I - FONCTIONNEMENT									
	1				CHARGES DE PERSONNEL									
					REMUNERATION PERSONNEL PERMANENT ET S/EMPLOI BLOQ	216 634 174	222 350 000						222 350 000	
					Sous-total 641	216 634 174	222 350 000						222 350 000	
	3				REMUNERATION PERSONNEL SUR CREDITS	1 343 929	117 611						117 611	
					Sous-total 643	1 343 929	117 611						117 611	
	5				CHARGES SOCIALES CPS	59 071 371	63 000 000						63 000 000	
					Sous-total 645	59 071 371	63 000 000						63 000 000	
	7				AUTRES CHARGES SOCIALES	178 500	219 000						219 000	
					Sous-total 647	178 500	219 000						219 000	
	8				AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	1 619 700							0	
					Sous-total 648	1 619 700							0	
					Total chapitre 64.....	278 847 674	285 686 611						285 686 611	
65					AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE									
	1				REDEVANCES BREVETS LICENCES MARQUES PROCEDES		100 000						100 000	
					Sous-total 651		100 000						100 000	
	4				CHARGES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES		1 527 971						1 527 971	
					Sous-total 654		1 527 971						1 527 971	
	8				DIVERS.AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		15 000						15 000	
					Sous-total 658		15 000						15 000	
					Total chapitre 65.....		1 642 971						1 642 971	
67					CHARGES EXCEPTIONNELLES									
	1				CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATION GEST EXERCI.	410 244	250 000						250 000	
					Sous-total 671	410 244	250 000						250 000	
	8				AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES								0	
					Sous-total 678								0	
					Total chapitre 67.....	410 244	250 000						250 000	

CADRE 1
(DEVELOPPEMENT DES CREDITS CLASSE 6)

Feuille 4

NUMEROS					CHAPITRES, ARTICLES, PARAGRAPHS ET PROG.	MONTANTS DES CREDITS					OBSERVATIONS		
Chap	Art	Parag	Sous Parag	Programme	INTITULES	CREDITS REALISES Exercice 2014 à la date du 17/11/15 (1)	RAPPEL des crédits antérieurement votés Exercice 2015 (2)	Montant reporté (3)	Modifications proposées au titre de la décision modificative			Montant crédits après décision modificative (6)=(2)+(3)+(4)-(5)	
									Augmentations (4)	Diminutions (5)			
68	1				SECTION I - FONCTIONNEMENT								
					DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS								
					DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	13 619 481	14 214 200		333 086		14 547 286		
					Sous-total 681	13 619 481	14 214 200		333 086		14 547 286		
					Total chapitre 68.....	13 619 481	14 214 200		333 086		14 547 286		
					TOTAL DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	341 766 627	353 903 782		533 086		354 436 868		

CADRE 1
(DEVELOPEMENT DES CREDITS CLASSE 1-2-3-4)

Feuillet 5

NUMEROS					CHAPITRES, ARTICLES, PARAGRAPHERS ET PROG.	MONTANTS DES CREDITS						OBSERVATIONS	
Chap	Art	Parag	Sous Parag	Programme	INTITULES	CREDITS REALISES Exercice 2014 à la date du 17/11/15 (1)	RAPPEL des crédits antérieurement votés Exercice 2015 (2)	Montant reporté (3)	Modifications proposées au titre de la décision modificative		Montant crédits après décision modificative (6)=(2)+(3)+(4)-(5)		
									Augmentations (4)	Diminutions (5)			
10	2				SECTION II - OPERATION EN CAPITAL								
					CAPITAL ET RESERVES								
					APPORTS	5 551 218	11 102 436					11 102 436	
					Sous-total 102	5 551 218	11 102 436					11 102 436	
					Total chapitre 10.....	5 551 218	11 102 436					11 102 436	
13	9				SUBVENTION INVESTISSEMENT								
					SUBVENTION INVESTISSEMENT INSCRITE AU CPTI	1 999 645	1 999 645					1 999 645	
					RESULTAT								
					Sous-total 139	1 999 645	1 999 645					1 999 645	
					Total chapitre 13.....	1 999 645	1 999 645					1 999 645	
21	1				IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
					TERRAINS	2 199 770						0	
				Sous-total 211	2 199 770						0		
	2				AGENCEMENTS AMENAGEMENTS TERRAINS		4 295 801			599 999		4 895 800	
					Sous-total 212		4 295 801			599 999		4 895 800	
	3				CONSTRUCTIONS	7 735 307	11 252 270					11 252 270	
					Sous-total 213	7 735 307	11 252 270					11 252 270	
	5				INSTALLATIONS TECHNIQUES MATERIELS ET	1 166 962	3 207 578			579 452		3 787 030	
			OUTILLAGES										
8				Sous-total 215	1 166 962	3 207 578			579 452		3 787 030		
				AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 251 933	2 161 766			380 300		2 542 066		
			Sous-total 218	1 251 933	2 161 766			380 300			2 542 066		
					Total chapitre 21.....	12 353 972	20 917 415			1 559 751		22 477 166	
28	1				AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS								
					AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS		411 753					411 753	
					CORPORELLES								
			Sous-total 281		411 753						411 753		
					Total chapitre 28.....		411 753				411 753		
					TOTAL DE LA SECTION OPERATION EN CAPITAL	19 904 835	34 431 249			1 559 751		35 991 000	

CADRE 2
(DEVELOPPEMENT DES RECETTES CLASSE 6 et 7)

Feuillet 6

NUMEROS					CHAPITRES, ARTICLES, PARAGRAPHS ET PROGRAMMES	MONTANTS DES RECETTES						
Chap	Art	Parag	Sous Parag	Programme		INTITULES	CREDITS REALISES Exercice 2014 à la date du 17/11/15 (1)	RAPPEL des crédits antérieurement votés Exercice 2015 (2)	Modifications proposées au titre de la décision modificative		Montant crédits après décision modificative (6)=(2)+(4)-(5)	OBSERVATIONS
								Augmentations (4)	Diminutions (5)			
70					SECTION I - FONCTIONNEMENT							
	6				VENTES DE MARCHANDISES							
					PRESTATIONS SERVICES	78 353 163	76 500 000				76 500 000	
					Sous-total 706	78 353 163	76 500 000				76 500 000	
	8				PRODUITS DES ACTIVITES ANNEES	2 606 400	2 750 000				2 750 000	
					Sous-total 708	2 606 400	2 750 000				2 750 000	
					Total chapitre 70.....	80 959 563	79 250 000				79 250 000	
74					SUBVENTION EXPLOITATION							
	1				SUBVENTION EXPLOITATION ETAT	10 038 305	9 785 203				9 785 203	
					Sous-total 741	10 038 305	9 785 203				9 785 203	
	4				SUBVENTION FONCTIONNEMENT POLYNESIE FRANCAISE	249 999 996	250 000 000				250 000 000	
					Sous-total 744	249 999 996	250 000 000				250 000 000	
	8				AUTRES SUBVENTIONS EXPLOITATION	9 000 000	9 000 000				9 000 000	
					Sous-total 748	9 000 000	9 000 000				9 000 000	
					Total chapitre 74.....	269 038 301	268 785 203				268 785 203	
75					AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE							
	8				DIVERS AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 790 809	1 906 678	392 418			2 299 096	
					Sous-total 758	1 790 809	1 906 678	392 418			2 299 096	
					Total chapitre 75.....	1 790 809	1 906 678	392 418			2 299 096	
77					PRODUITS EXCEPTIONNELS							
	1				PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATION GESTION EXERC	217 557	837 770		100		837 670	
					Sous-total 771	217 557	837 770		100		837 670	
	6				PRODUITS ISSUS NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS	5 551 218	5 551 218				5 551 218	
					Sous-total 776	5 551 218	5 551 218				5 551 218	
	7				QUOTE-PART SUBVENTIONS INVEST VIREE AUX RESULT EXE	1 999 645	1 999 645				1 999 645	
					Sous-total 777	1 999 645	1 999 645				1 999 645	
	8				AUTRES PRODUITS OPERATIONS EXCEPTIONNELLES CAPITAL						0	
					Sous-total 778						0	
					Total chapitre 77.....	7 768 420	8 388 633		100		8 388 533	
					TOTAL DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	359 557 093	358 330 514	392 418	100		358 722 832	

CADRE 2
(DEVELOPPEMENT DES RECETTES CLASSE 1-2-3-4)

Feuillet 7

NUMEROS					CHAPITRES, ARTICLES, PARAGRAPHS ET PROGRAMMES	MONTANTS DES RECETTES				OBSERVATIONS	
Chap	Art	Parag	Sous Parag	Programme		INTITULES	CREDITS REALISES Exercice 2014 à la date du 17/11/15 (1)	RAPPEL des crédits antérieurement votés Exercice 2015 (2)	Modifications proposées au titre de la décision modificative		Montant crédits après décision modificative (6)=(2)+(4)-(5)
								Augmentations (4)	Diminutions (5)		
10	2				SECTION II - OPERATION EN CAPITAL CAPITAL ET RESERVES APPORTS Sous-total 102 Total chapitre 10.....		5 551 218 5 551 218				5 551 218 5 551 218
13	1				SUBVENTION INVESTISSEMENT SUBVENTION EQUIPEMENT Sous-total 131		15 000 000 15 000 000				15 000 000 15 000 000
	8				AUTRES SUBVENTIONS INVESTISSEMENTS Sous-total 138 Total chapitre 13.....		8 000 000 8 000 000				8 000 000 8 000 000
21	1				IMMOBILISATIONS CORPORELLES TERRAINS Sous-total 211		2 893 100 2 893 100				2 893 100 2 893 100
	5				INSTALLATIONS TECHNIQUES MATERIELS ET OUTILLAGES Sous-total 215		160 978 160 978				160 978 160 978
	8				AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES Sous-total 218 Total chapitre 21.....		638 077 638 077				638 077 638 077
28	0				AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Sous-total 280	18 458 18 458	18 458 18 458				18 458 18 458
	1				AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS CORPORELLES Sous-total 281	4 065 961 4 065 961	5 232 300 5 232 300	333 086 333 086			5 565 386 5 565 386
	4				AMMORT IMMOB CORPOR CHARGE RENOUV NON A L'ETABL Sous-total 284 Total chapitre 28.....	9 535 062 9 535 062	9 375 195 9 375 195				9 375 195 9 375 195
					TOTAL DE LA SECTION OPERATION EN CAPITAL	13 619 481	14 625 953	333 086			14 959 039
						13 619 481	46 869 326	333 086			47 202 412

CADRE 3

TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPENSES ET RECETTES

Paramètres d'édition :

Organisme : 103

Exercice : 2015

Budget : B03

Etape : %

Edité le : 17/11/2015 09:09

CADRE 3
(TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPENSES ET RECETTES)

DEPENSES		Section I - FONCTIONNEMENT		RECETTES	
NUMEROS des	INTITULES DES DEPENSES	MONTANT des prévisions de DEPENSES	NUMEROS des POSTES	INTITULES DES RECETTES	MONTANT des prévisions de RECETTES
60	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS	10 330 000	70	VENTES DE MARCHANDISES	79 250 000
61	ACHATS DE SOUS-TRAITANCE ET SERVICES EXTERIEURES	2 930 000	74	SUBVENTION EXPLOITATION	268 785 203
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS(EN RELATION AVEC L'ACTI	38 450 000	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 299 096
63	IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSILILES	600 000	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 388 533
64	CHARGES DE PERSONNEL	285 686 611			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 642 971			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	250 000			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	14 547 286			
	Total des DEPENSES	354 436 868		Total des RECETTES	358 722 832
	Mode de réalisation de l'équilibre : Excédent de l'exercice (Virement à la section II)	4 285 984		Mode de réalisation de l'équilibre : Déficit de l'exercice (Virement de la section II)	
	Montant TOTAL	358 722 832		Montant TOTAL	358 722 832

**CADRE 3
(TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPENSES ET RECETTES)**

DEPENSES		Section II - OPERATION EN CAPITAL		RECETTES	
NUMEROS des POSTES	INTITULES DES DEPENSES	MONTANT des prévisions de DEPENSES	NUMEROS des POSTES	INTITULES DES RECETTES	MONTANT des prévisions de RECETTES
10	CAPITAL ET RESERVES	11 102 436	10	CAPITAL ET RESERVES	5 551 218
13	SUBVENTION INVESTISSEMENT	1 999 645	13	SUBVENTION INVESTISSEMENT	23 000 000
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 477 166	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 692 155
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	411 753	28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	14 959 039
	Total des DEPENSES	35 991 000		Total des RECETTES	47 202 412
	Mode de réalisation de l'équilibre : Déficit de l'exercice (Virement à la section I) Augmentation du fonds de roulement	15 497 376		Mode de réalisation de l'équilibre : Excédent de l'exercice (Virement de la section I) Diminution du fonds de roulement	4 285 984
	Montant TOTAL	61 488 376		Montant TOTAL	61 488 376
	TOTAL BRUT DES DEPENSES ...	410 211 208		TOTAL BRUT DES RECETTES	410 211 208
	A déduire : dépenses internes (Virements entre sections)	4 285 984		A déduire : recettes internes (Virements entre sections)	4 285 984
	TOTAL NET DES DEPENSES	405 925 244		TOTAL NET DES RECETTES	405 925 244

LISTE DES OUVRAGES DISPONIBLES A L'IMPRIMERIE OFFICIELLE

(Prix TTC)

- Code des impôts (mise à jour au 1er janvier 2015)	4 678 F CFP
- Code de l'environnement (JOPF n° 60 NS du 17 avril 2014)	1 680 F CFP
- Code des douanes (mise à jour au 1er avril 2014).....	3 062 F CFP
- Budget 2015	1 610 F CFP
- Affiches "Accident du Travail".....	174 F CFP
- Affiches "Défense de consommer"	174 F CFP
- Affiches "Loi sur l'ivresse".....	267 F CFP
- Affiches "Réglementation sur le commerce des boissons" (français et tahitien)	58 F CFP
- Barème des ANFA (10 F la feuille ou 1840 F l'ensemble).....	2134 F CFP
- Budget général de la Polynésie française et budget des comptes spéciaux 2010.....	2 294 F CFP
- Budget général de la Polynésie française 2011	2 515 F CFP
- Budget général de la Polynésie française 2012.....	2 641 F CFP
- Budget général de la Polynésie française 2013.....	2 594 F CFP
- Budget général de la Polynésie française 2014.....	3 192 F CFP
- Code des communes de la Polynésie française (JOPF n° 2 NS du 29 juillet 1998).....	368 F CFP
- Code pénal (JOPF n° 8 NS du 2 août 1996)	378 F CFP
- Code de procédure pénale (JOPF n° 9 NS du 16 août 1996)	704 F CFP
- Convention collective des assurances	331 F CFP
- Convention collective de l'automobile	336 F CFP
- Convention collective du bâtiment et des travaux publics.....	940 F CFP
- Convention collective des banques	496 F CFP
- Convention collective du commerce	525 F CFP
- Convention collective du gardiennage.....	352 F CFP
- Convention collective de l'industrie hôtelière de Polynésie française	536 F CFP
- Convention collective de l'industrie	431 F CFP
- Convention collective de l'imprimerie, de la presse et de la communication.....	750 F CFP
- Convention collective du nettoyage	410 F CFP
- Instruction comptable de la Polynésie française (JOPF n° 1 NS du 2 janvier 2007 <i>broché</i>)	1 040 F CFP
- Livret d'apprentissage anticipé de la conduite (octobre 2009).....	670 F CFP
- Plan général d'aménagement de la commune de Hiva Oa (JOPF n° 36 NS/2009).....	263 F CFP
- Plan général d'aménagement de la commune de Huahine (JOPF n° 19 NS/2010)	263 F CFP
- Plan général d'aménagement de la commune de Nuku Hiva (JOPF n° 52 NS/2008)	263 F CFP
- Plan général d'aménagement de la commune de Papara (JOPF n° 15 NS/2010)	326 F CFP
- Plan général d'aménagement de la commune de Papeete rectificatif (JOPF n° 65 NS/11)	263 F CFP
- Plan général d'aménagement de la commune de Pirae (JOPF n° 42 NS/11)	263 F CFP
- Procès-verbal type des délégués du personnel ou comité d'entreprise	139 F CFP
- Statut de la fonction publique :	
<i>Tome 1</i> : Dispositions générales (mise à jour au 31 janvier 2004)	2 629 F CFP
<i>Tome 2</i> : Statuts particuliers (mise à jour au 31 mars 2002)	2 730 F CFP
<i>Tome 3</i> : Filière de la santé (mise à jour au 30 avril 1999).....	1 659 F CFP

Consulter le bureau commercial pour les autres ouvrages

Commandes-facturation : ouvert du lundi au jeudi de 7 h 00 à 15 h 00 et Vendredi de 7 h 00 à 14 h 00 - Tél. : 40 50 05 79 - Fax : 40 42 52 61 - bcom@imprimerie.gov.pf

Régie : ouvert du lundi au vendredi de 7 h 00 à 12 h 00 - Tél. : 40 50 05 78 - Fax : 40 50 05 70 - regie@imprimerie.gov.pf

TARIFS

des Abonnements de l'Imprimerie officielle à compter du 1er Mars 2010

<i>TARIF en F CFP</i>	TTC	Hors Taxe
	Polynésie française	France — DOM-TOM — Autres Pays
		<i>Voie aérienne</i>
Numéro.....	263*	515
Abonnement 1 an.....	13 533	26 604
* Frais d'expédition non inclus pour les îles.		